

République Française



28, rue Zuber - B.P. 7  
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34  
Fax : 03 89 44 04 07  
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE  
police.rixheim@rixheim.fr

# ARRÊTÉ

## **Autorisation d'occupation du domaine public Avenue du Général de Gaulle – La Forge « Fête des Plantes »**

### **150/POL/2026**

**Le Maire de la Ville de RIXHEIM,**

- Vu** l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu** le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de circulation routière (code de la Route); modifié et complété,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu** la demande formulée par Madame Anne-Caroline GREDY, Présidente de l'Association Forge'on sise 28 rue Zuber 68170 Rixheim, en date du 28 mars 2026, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public autour de la Forge 30 Avenue du Général de Gaulle, à l'occasion de la manifestation « Fête des Plantes » le 2 mai 2026.

**Considérant** l'intérêt culturel et social de l'événement

**Considérant** que pour assurer la sécurité des participants à l'occasion de la manifestation « Fête des Plantes » autour de la Forge située, 30 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim, il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions permettant de maintenir la tranquillité publique,

### **ARRÊTÉ**

#### **Article 1er :**

Dans le cadre de la manifestation « Fête des Plantes », l'Association Forge'on est autorisée à utiliser le domaine public autour de la Forge 30 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim, pour la pose de huit (8) tonnelles, des tables et des bancs, le samedi 2 mai 2026 de 10h00 à 18h00.

Les préparatifs pour l'installation des exposants et des équipements s'effectueront le samedi 2 mai 2026 à partir 06h00 et le rangement se poursuivra jusqu'à 21h00.

**Article 2 :**

Le nombre de personnes susceptibles d'être admises n'excédera pas 200 personnes, charge à Madame Anne-Caroline GREY de mettre en place toutes les dispositions nécessaires afin de restreindre les troubles à l'ordre public.

**Article 3 :**

En cas d'incident, la Responsable, Madame Anne-Caroline GREY devra sans délai et par tout moyen avertir la Brigade de Gendarmerie de Rixheim (17) et/ou la Police Municipale de Rixheim (03 89 64 25 34).

**Article 4 :**

Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

**Article 5 :**

Les représentants et personnels de l'Association s'assureront de la mise en place des infrastructures conformément au plan joint.



**Article 6 :**

Madame Anne-Caroline GREY, Présidente de l'Association Forge'on est responsable du bon déroulement de la manifestation.

En cas d'incident, elle ne pourra en aucun cas imputer la responsabilité à la ville de Rixheim.

**Article 7 :**

Les représentants et personnels de l'Association veilleront à rendre les espaces publics libres de tout équipement, et de tout déchet, à l'issue de la manifestation.

**Article 8 :**

Ces mesures s'appliqueront le samedi 2 mai 2026.

P.S

**Article 9 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 10 :**

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la Sécurité,
- Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie, du plan de circulation et des mobilités douces,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour information et/ou exécution),
- Madame Anne-Caroline GREDY, Présidente de l'Association Forge'on sise 28 rue Zuber 68170 Rixheim.

Fait à Rixheim le 01 avril 2026.

Pour le Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint en Charge de la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim le 09 AVR. 2026